



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS 20.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 20.10.2028

Numéro de publication: KK04-0000037325

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation F.B. Carrelages et Revêtements Sàrl

Débiteurs:

F.B. Carrelages et Revêtements Sàrl
CHE-115.494.717
Rue de Tsamplian 5
3971 Chermignon-d'en-Bas

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Indications concernant le dépôt:

Suite à l'admission de productions tardives en 1ère, 2ème et 3ème classe, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP et 69 OAOF).

Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est imparti aux créanciers pour intenter une action en contestation uniquement contre les nouvelles collocations, à défaut elles seront définitivement acceptées (art. 250 LP).

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 09.11.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion